

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	PC-11
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Mesures de Photostress®.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 2; H411
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PC-11
	Pictogramme(s) de Danger	  
	Mention(s) d'Avertissement	Attention
	Contient:	Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700), N-Butyl Glycidyl et Ether P-Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether.
	Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

long terme.

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)	75 - 80	25068-38-6	500-033-5	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 (LCS: \geq 5%) Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 (LCS: \geq 5%) Aquatic Chronic 2; H411
Aluminium en poudre (stabilisée)	15 - 20	7429-90-5	231-072-3	Aucun attribué.	Flam. Sol. 1; H228 Water-react. 2; H261
N-Butyl Glycidyl Ether	4 - 6	2426-08-6	219-376-4	Aucun attribué.	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412
Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether	0.1 - 5	3101-60-8	221-453-2	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411
Stearic acid	< 1	57-11-4	200-313-4	Aucun attribué.	Non classé
Silicon	< 0.5	7440-21-3	231-130-8	Aucun attribué.	Non classé
Iron	< 0.5	7439-89-6	231-096-4	Aucun attribué.	Non classé

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H228: Matière solide inflammable. H261: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. LCS: Limite de concentration spécifique.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer.

Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec du sable sec ou de la poudre spéciale uniquement pour feux de métaux.

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénoliques, Oxydes d'aluminium et Aldéhydes. Si on chauffe, les récipients fermés peuvent éclater par explosion. Une fumée dense est émise en cas de combustion sans apport suffisant en oxygène.

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas respirer les vapeurs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux (2008/98/EEC)..
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Protéger de l'humidité.
Ambiante.
Stable dans les conditions normales.
Conserver à l'écart des: Acides, bases puissantes, Matière comburante (agent oxydant), mercaptans et Contact involontaire avec les amines. Ceci peut se produire: Polymérisation Dangereuse.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Mesures de Photostress®.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Aluminium	7429-90-5	-	10 (1) 5 (2)	-	-	INRS (ED 984)
N-Butyl Glycidyl Ether	2426-08-6	25	135	-	-	INRS (ED 984)
Silicon	7440-21-3	-	10 (2)	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

- 1) Aérosol inhalable
2) Aérosol respirable

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

équipements de protection individuelle (EPI)

sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Les articles en cuir contaminés doivent être mis à part (par exemple chaussures). Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Recommandés: Néoprène.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aluminium Liquide coloré
Odeur	Légère Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	-16 °C (CAS# 25068-38-6)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~320°C (CAS# 25068-38-6)
Point d'éclair	199°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	<1 mm Hg
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1.13 (H ₂ O = 1)
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	≥ 2.64 ≤ 3.78 log Pow (25 °C) (CAS# 25068-38-6)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	>350°C (CAS# 25068-38-6)
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Contenu du composant organique volatil (%): 0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Conservé à l'écart des: Acides, bases puissantes, Amines et mercaptans. Ceci peut se produire: Polymérisation Dangereuse. Tout contact avec des amines aliphatiques entrainera une polymérisation irréversible avec fort dégagement de chaleur.
10.4	Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5	Matières incompatibles	Conservé à l'écart des: Acides, bases puissantes, Amines et mercaptans.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénoliques, Oxydes d'aluminium et Aldéhydes.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
	Toxicité aiguë	
	Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.
	Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Muta. 2: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
	Cancérogénicité	Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 > 1 ≤ 10 mg/l (Poissons)
12.2	Persistance et dégradabilité	Une partie des composants sont peu biodégradables.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Insoluble dans l'eau.)
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets** Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux (2008/98/EEC). Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit
- 13.2 Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. .

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU** ADR/RID / IMDG / IATA
UN 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) and Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4 Groupe d'emballage** III
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Voir Rubrique: 2
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- 14.8 Renseignements supplémentaires** Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.1.1 Règlements de l'UE**
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation: Aucun
Substance(s) extrêmement préoccupante: Aucun
- 15.1.2 Règlements nationaux**
Wassergefährdungsklasse (Allemagne): Classe de danger pour l'eau 2
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS# 25068-38-6), Aluminium en poudre (stabilisée) (CAS# 7429-90-5) et N-Butyl Glycidyl Ether (CAS# 2426-08-6). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS# 25068-38-6), P-Tertbutylphenyl Glycidyl Ether (CAS# 3101-60-8), Aluminium en poudre (stabilisée) (CAS# 7429-90-5), Stearic acid (CAS# 57-11-4), Silicon (CAS# 7440-21-3) et Iron (CAS# 7439-89-6).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H19	Calcul du seuil
Muta. 2; H341	Calcul du seuil
Carc. 2; H351	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 1.1 Date: 25.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.